

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article989>



La laïcité à toutes les sauces.

- La démocratie : un enjeu - La démocratie face aux défis - Débats - Tribunes -



Date de mise en ligne : jeudi 26 mars 2015

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Laïcité à toutes les sauces.

Vous avez vu comme moi, dans les dernières manifestations faussement unanimes, fleurir des pancartes accolant au triptyque républicain le mot laïcité, cette laïcité accommodée à toutes les sauces y compris, et surtout, à la sauce anti-laïque. A cet égard, Il y a peu de temps, Elisabeth Badinter -qui par ailleurs récuse les signes ostentatoires du communautarisme juif- a déclaré que Marine Le Pen était : « *la seule à défendre la laïcité* ». Espérons que cette déclaration tonitruante ne fut qu'un dérapage incontrôlé, effectué sous le coup de la colère contre la gauche de pouvoir, qui c'est un fait, a abandonné le terrain de la laïcité.

Laïcité bleu marine, parlons- en : « **nos valeurs républicaines sont issues de notre culture chrétienne** », partant, la laïcité - et malheureusement la Présidente du FN n'est la seule sur cette ligne- serait née du christianisme, rien de moins.

A cet égard, comme le remarque fort justement Jean Baubérot, historien, sociologue, titulaire de la chaire Laïcité à l'Institut des Hautes Etudes, on assiste là à une « *amnésie volontaire de l'histoire, à une instrumentalisation du choc des civilisations* ». Oublierait- on les croisades, les guerres de religion, et les pogroms ? Il s'agit clairement d'une **falsification historique**. Quant à lui, Henri Peña Ruiz estime que les origines de la laïcité remontent à la Grèce antique et s'affirme avec les Lumières. En tout état de cause, et jusqu'à nos jours, le Vatican et ses officines n'a cessé d'en piétiner les principes constitutifs. Ce sont les luttes pour l'émancipation laïque depuis la Révolution française, et notamment les luttes sociales -je pense à l'œuvre laïque de la Commune de Paris- qui l'ont fait advenir. Depuis quand l'Église catholique défend- elle la liberté de conscience ? Selon elle, la liberté est volontairement réduite à la liberté religieuse.

On voit bien que la « *Laïcité de combat* » dont se réclament les néo- laïcs n'est « *qu'une contrefaçon, une caricature qui met en œuvre une conception discriminatoire travestie en laïcité, bref, tout le contraire de celle-ci, une laïcité falsifiée* ». On joue sur les peurs, les passions, le mélange des origines ethniques et sociales, le tout sur fond de crise économique. Curieuse conjonction que pointe le sociologue Pierre Birnbaum pour qui la mondialisation a fait qu'à la lutte des classes, s'est substituée la guerre des ethnies, des communautés.

De fait, « *la préférence chrétienne* » soit disant justifiée par l'histoire millénaire du christianisme sert de paravent à la stigmatisation des musulmans confondus avec les fondamentalistes qui ne respectent pas le pacte laïque et s'oppose « *à la préférence immigrée* » appelée aussi « *diversité* ». Du glissement sémantique on passe subrepticement au glissement juridique ; en voulant interdire, dans la rue ou à l'université, le voile ou la kippa, on mélange sciemment les genres. Si, au titre de la Loi de 1905, le port du voile et de la kippa sont interdits dans les services publics au prétexte du respect de la neutralité de l'Etat, ce dernier, fort heureusement ne codifie pas l'habillement sur la voie publique. Ne confondons pas laïcité et respect de l'ordre public. En jouant sur les normes de droit on voudrait, en fusionnant deux interdits sans rapport entre eux, fabriquer un monstre juridique liberticide. Prétendre rendre les individus laïques en leur prohibant d'exhiber dans la rue tout signe religieux, va à l'encontre de la Loi de 1905, qui a rejeté les interdits vestimentaires et qui, par sa volonté de ne pas interférer dans les prescriptions rituelles, tend à soustraire l'État au fait religieux. Ceci dit, dans la continuité du Parti des Indigènes de la République (PIR) on voit apparaître dans le champ électoral des partis religieux qui prétendent imposer à l'école publique et au-delà, la culture Hallal d'un islam intégriste, ce qui, on s'en doute, alimente le débat.

Les vrais ennemis de la laïcité, les laïques qui se taisent, les faux laïques -ceux que Charb craignait plus que les fondamentalistes- sont légion. Dissimulés derrière la bannière de **la laïcité ouverte** -comme s'il pouvait exister une laïcité de fermeture- ils rêvent de rétablir les privilèges des religions dans l'espace public.

Les adeptes masqués de la catho- laïcité sont en phase avec les adeptes des autres religions du Livre qui rêvent de réinvestir la sphère publique. Ouvrir la laïcité c'est laisser le champ libre aux alliances oecuméniques tactiques passées entre les représentants des religions du Livre quand se font jour des revendications progressistes, tel le droit à mourir dans la dignité. Le modèle universaliste des Lumières serait épuisé, place à la République multi ethnique, multi culturelle, multi confessionnelle. Cerise sur le gâteau. Voici le retour de la laïcité inclusive prônée par le **Rapport Tuot** commandé par Jean Marc Ayrault, et ressorti du tiroir ou on l'avait remis, suite à la vague de protestations de diverses associations laïques.

Toujours est- il que les menaces sur la laïcité se concrétisent. Voilà que Président de la République, gardien de la Constitution, déclare tout bonnement, le 1er mars 2015 aux lecteurs du Parisien : « *la République française reconnaît tous les cultes* » et il ajoute « ... *et ne distingue pas entre ses enfants* ». Télescopage d'éléments de langage ? Annonce d'une politique communautariste ? En tout cas négation de l'article II de la loi de 1905 : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ».

Le doute n'est plus permis si nous nous remémorons les annonces du Ministre de l'Intérieur et des Cultes au Conseil des Ministres du 25 02 2015 portant sur la création d'une instance de dialogue avec les représentants de l'Islam de France, le renforcement de la formation des imams de France, l'incitation à l'édification de nouveaux lieux de culte, le renforcement de la formation des aumôniers musulmans, la création d'une fondation pour promouvoir les réalisations de l'islam de France dont l'objectif est de faire connaître l'islam comme religion et comme civilisation.

Telle est la mise en œuvre de la « *laïcité inclusive* », fille de la laïcité concordataire de Bonaparte qui monnaie le contrôle de l'Etat en finançant notamment les établissements scolaires sous contrat – qui – « *il convient de développer* » aux dires du Parti Socialiste ... , avec tous les risques inhérents à la ségrégation confessionnelle, sociale et idéologique. Curieuse façon de faire pièce aux annonces du Front National sur la laïcité quand on se souvient de la propagande des fondamentalistes catholiques anti avortement au Lycée Gerson ou aux dénonciations d'instrumentalisation politique visant les élèves du Lycée Averroès. Au sein de l'Ecole publique, un enseignement « laïc » du fait religieux, historicisé et rationaliste est-il compatible avec des croyances relevant de l'irrationnel, sources de conflits ?

Seule l'Ecole publique est en mesure de former les citoyens libres et égaux en droit dans une République indivisible. Renforcer les Ecoles à caractère propre revient à favoriser communautarisme et radicalisation. Face à cette dérive anti- laïque sinon anti républicaine il appartient aux futurs constituants de réaffirmer les fondamentaux de la République indivisible, sociale et laïque issus de la Grande Révolution et gravés dans le marbre de la Loi de Séparation.

Loïck GOURDON le 15 03 2015